

**Zeitschrift:** Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

**Herausgeber:** Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

**Band:** 97 (1915)

**Protokoll:** Procès-verbal de la Vme séance du Sénat

**Autor:** Sarasin, Ed. / Guye, Ph.A.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**E. Délégués du Conseil fédéral**

- M. le Conseiller national Ernest Chuard, Lausanne.  
» » » » D<sup>r</sup> A. Rickli, Langenthal.  
» » » » Ch. E. Wild, St-Gall.  
» » » » A. Eugster, Speicher (Appenzell).  
» » » » Aug. Leuba, Buttet (Neuchâtel).  
» » » » F.-E. Bühlmann, Grosshöchstetten  
(Berne).
- 

**Procès-verbal de la V<sup>me</sup> séance du Sénat**

de la

**Société Helvétique des Sciences naturelles**

**le 4 juillet 1915**

**au Palais fédéral, à Berne, Salle du Conseil des Etats**

---

Présidence de M. le D<sup>r</sup> Ed. SARASIN, président du Comité central

---

*Sont présents :*

MM. H. Bachmann, J. Briquet, F.-E. Bühlmann, P. Chappuis, R. Chodat, E. Chuard, M<sup>lle</sup> F. Custer, MM. A. Eugster, H. Fehr, A. Gockel, U. Grubenmann, C.-E. Guye, Ph.-A. Guye, Alb. Heim, C. Keller, A. Kleiner, A. Leuba, J.-J. Lochmann, Amé Pictet, Arn. Pictet, A. Riggenbach, A. Rickli, Ed. Rübel, Ed. Sarasin, Fr. Sarasin, P. Sarasin, H. Schardt, Hans Schinz, C. Schröter, Th. Studer, Ch. E. Wild, E. Yung.

*Se sont excusés :*

MM. H. Blanc, J. Coaz, Ed. Fischer, C.-F. Geiser, L. Pelet.

### Ordre du jour :

- 1° Adoption du procès-verbal de la précédente séance.
- 2° Communications du Comité Central.
- 3° Demandes de crédits à la Confédération.
- 4° Crédits à prélever sur la Caisse Centrale de la S. H. S. N. (Allocation à la Commission Euler).
- 5° Préavis sur la nomination de nouveaux membres honoraires.
- 6° Création d'une nouvelle commission d'études scientifiques au Parc National.
- 7° Revisions statutaires
- 8° Divers.

M. le Président ouvre la séance à 2 h. 15 et souhaite la bienvenue aux membres du Sénat.

Il désigne comme scrutateurs MM. Schröter et Yung et comme secrétaire M. Guye.

M. le Président rappelle que depuis la dernière séance du Sénat, ce Corps a perdu deux de ses membres : M. le Prof. Dr A. Lang, à Zurich et M. le Conseiller national Bissegger, à Zurich.

M. le Président invite les membres du Sénat à se lever pour honorer la mémoire de leurs collègues décédés.

#### 1° ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE DU SÉNAT (12 JUILLET 1914)

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 1914 ayant été imprimé et distribué et ayant déjà paru dans les *Actes*, il est renoncé à sa lecture. Il est approuvé.

#### 2° COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL.

M. le Président fait au Sénat les communications suivantes :

- a) Pendant l'exercice écoulé, depuis la dernière séance du Sénat, le Conseil fédéral a appelé à faire partie du Sénat, le Conseiller national Bissegger, décédé peu après sa désignation,

M. le Conseiller national Aug. Leuba et M. le Conseiller national F.-E. Buhlmann. M. le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués du Haut Conseil fédéral.

b) Par suite des circonstances de guerre de l'année dernière, l'assemblée générale annuelle qui devait avoir lieu à Berne a dû être renvoyée. Toutes les principales mesures qui devaient être votées par cette assemblée générale et qui présentaient un caractère d'urgence, ont été prises à titre définitif par le Comité central, à savoir : 1° *Ratification des décisions prises par le Sénat* au sujet de la fondation Rübel et de la création de la Commission de géographie botanique suisse qui prendra dorénavant le nom de « Commission phytogéographique (Pflanzengeographische Kommission) ; 2° *Nominations des membres honoraires* conformément au préavis donné par le Sénat ; 3° *Nomination des membres ordinaires nouveaux* : Tous les candidats pour la session de 1914 ont été nommés par le Comité central sur la proposition des Sociétés cantonales respectives ; 4° *Les comptes de la S. H. S. N. ont été approuvés* sur le vu du Rapport des vérificateurs ; 5° *Les plis cachetés reçus pour le Prix Schläfli* ont été ouverts par le Comité central ; le prix a été accordé à M. F. Schmid de Oberhelfenswil, St-Gall ; 6° *Réunion annuelle de 1915* : L'invitation de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève offrant de recevoir la S. H. S. N. à Genève, à l'occasion de la réunion annuelle commémorative du centenaire de la fondation de la Société, a été acceptée avec reconnaissance ; la proposition de la même Société d'appeler M. le Prof. Amé Pictet aux fonctions de Président annuel pour 1915 a été également approuvée.

c) En raison des circonstances exceptionnellement difficiles traversées par la Confédération, les Commissions, sur l'initiative du Comité central ont considérablement réduit leur budget pour 1915 ; les rapports des Commissions donneront des détails sur ce sujet.

d) La demande d'une *allocation annuelle de 1000 francs en faveur de la Société Suisse de Botanique* qui avait été transmise au Conseil fédéral à la suite du vote du Sénat à ce sujet, n'a pas été maintenue, toujours pour les mêmes motifs.

e) *Commission phytogéographique*. Cette Commission a été définitivement organisée et ses Statuts ont été approuvés par le Comité central ; ils seront soumis ultérieurement à l'approbation de l'assemblée générale.

f) Les rapports pour la publication des travaux relatifs au *Glacier du Rhône* sont très avancés, la plus grande partie est terminée.

g) A la suite de l'exposition faite à Berne en 1914, par les diverses commissions de la S. H. S. N., le Comité central a décidé d'entreprendre la réorganisation des *Archives scientifiques de la Société* à Berne, en demandant aux différentes commissions d'y verser tous les documents qui avaient réunis à l'Exposition de Berne. Dans la mesure du possible, toutes les Commissions ont répondu favorablement à cet appel. Un arrangement doit être pris avec la Stadtbibliothek à Berne pour assurer la conservation de ces Archives et les compléter ultérieurement.

h) Les travaux relatifs à la préparation de l'exposition de la S. H. S. N. à Berne, ayant fait ressortir le manque d'unité dans les *statuts et règlements des Commissions et Sections*, le Comité central a soumis récemment aux Commissions et Sections une série de questions sur ce sujet en les priant de rapporter dans le courant de l'exercice prochain.

i) Le Comité central ne peut encore rapporter sur la question des *comptes rendus scientifiques suisses*, question déjà mentionnée dans les communications faites à la dernière séance du Sénat, à la suite d'un vœu du regretté Prof. Kronecker ; plusieurs séances ont été consacrées par le Comité central à l'étude de ce projet, sans qu'une solution définitive soit encore intervenue ; le sujet est complexe et sa réalisation présente des difficultés particulières surtout dans les circonstances présentes.

Le Comité central en poursuivra l'étude.

A la suite de cette communication, M. le Prof. Schröter demanda au Comité central s'il pourrait indiquer d'une façon sommaire les idées dont il s'est inspiré dans l'étude qu'il poursuit actuellement.

En réponse, M. le Président charge M. Chodat de donner au Sénat quelques explications générales.

Celui-ci rappelle d'abord la première tentative, partie de Zurich et sur l'initiative du regretté prof. Lang et de notre collègue Dr Schinz. Si les circonstances difficiles par lesquelles nous passons en raison de l'état de guerre de nos voisins ne nous commandaient une certaine réserve et ne nous imposaient certaines informations complémentaires, le Comité central serait déjà aujourd'hui prêt à rapporter. Sans entrer dans les détails de l'organisation du périodique projeté, que l'on peut concevoir de diverses façons, M. Chodat veut surtout exposer quelles sont les raisons qui doivent décider enfin les savants suisses à se grouper autour d'un organe périodique qui devienne comme le reflet de l'activité scientifique de la Suisse tout entière.

Parlant d'abord en son nom personnel, il dit que la crise récente a montré dans les couches profondes du pays une véritable unité morale. En est-il de même dans le monde des intellectuels ? Sans mettre en doute le patriotisme des savants suisses, il estime qu'en dispersant aux quatre vents des cieux leur production scientifique et en se rattachant, indirectement il est vrai, à telle ou telle école de l'étranger, les intellectuels tendent à se déraciner et à perdre le contact, tout aussi nécessaire si ce n'est plus, qu'ils doivent maintenir entre eux malgré les diversités des langues.

Il insiste sur le fait que cette diversité n'a pas et n'a jamais eu les inconvénients qu'elle pourrait présenter autre part, aucune rivalité d'ordre linguistique ne pouvant exister en Suisse, le patriotisme des citoyens reposant non pas sur des notions discutables de race ou d'idiome mais découlant d'un idéal politique et social conséquence d'un développement historique naturel.

D'ailleurs dans l'idée du Comité central qui a fait de cette question une étude approfondie, il ne peut s'agir que d'un périodique du type des Comptes-rendus des Académies dans lequel seraient insérés des résumés ou des notes sur des travaux inédits faits par des savants suisses ou résidant en Suisse ou s'intéressant à

la science suisse, les publications *in extenso* continuant à paraître, comme par le passé, dans les « Verhandlungen » ou dans des recueils scientifiques suisses ou étrangers ; enfin, un index bibliographique donnerait la liste de tous les mémoires scientifiques publiés en Suisse. En formulant ces remarques M. Chodat tient à se défendre avec le Comité central de toute apparence de xénophobie, car il serait injuste de ne pas reconnaître l'accueil empressé fait aux travaux de savants suisses par les grands périodiques étrangers et ce serait aussi folie que d'ignorer que la science pure n'a pas de frontières ; mais les relations amicales que tous nous désirons continuer avec tous nos voisins ne doivent pas nous faire oublier le devoir plus pressant de nous unir en un faisceau helvétique plus compact qu'il ne l'a été jusqu'à présent, de multiplier les points de contact entre les savants suisses et de donner au pays et à l'étranger une idée plus conforme à la réalité de notre activité scientifique.

Avec une meilleure concentration de nos forces autour de ce nouveau périodique nous serons encore à même, dans le domaine de la science appliquée, si nécessaire au développement de la vie économique de notre patrie, d'entreprendre de nouvelles tâches dans l'intérêt général et de contribuer, pour notre part, à l'affirmation toujours plus nécessaire de notre unité nationale.

Le Comité central est persuadé que le moment est venu de réaliser ce progrès par le moyen de la S. H. S. N. Il s'emploiera sans délai à faire aboutir un projet et serait heureux qu'on veuille bien lui faire parvenir les suggestions ou les objections qui pourraient être présentées par des membres du Sénat.

A la suite de l'exposé de M. le Prof. Chodat, M. le Prof. Schröter remercie le Comité central et espère vivement que son initiative, très heureuse pour le développement de notre vie scientifique, puisse aboutir.

### 3° DEMANDES DE CRÉDITS A LA CONFÉDÉRATION

Les demandes de crédits pour les Commissions subventionnées se présentent pour 1916 dans les conditions suivantes :

1. Pour la Commission géodésique (mesure du méridien). . . . .	Fr. 17.000
2. Pour la Commission géologique (carte géologique de la Suisse). . . . .	» 20.000
3. Subsidés ordinaires pour publications scientifiques . . . . .	» 17.700
4. Bourses de voyages pour études d'histoire naturelle . . . . .	» 2.500
L'allocation fédérale de Fr. 17.700 concernant les publications scientifiques, se décompose de la manière suivante :	
Commission des mémoires . . . . .	Fr. 5.000
Id. des cryptogames . . . . .	» 1.200
Id. géotechnique . . . . .	» 5.000
Id. du Concilium Bibliographicum . . . . .	» 5.000
Société zoologique suisse ( <i>Revue zoologique</i> ) . . . . .	» 1.500
Ensemble. . . . .	<u>Fr. 17.700</u>

Le Comité central estime que les diverses Commissions doivent reprendre autant que possible leur activité normale et appuie ces demandes de crédits.

Toutes ces demandes sont approuvées par le Sénat.

4° CRÉDITS A PRÉLEVER SUR LA CAISSE CENTRALE  
DE LA S. H. S. N.

Le Comité central recommande au Sénat les crédits ci-après pour l'année 1916 :

1. En faveur de la Commission des Œuvres d'Euler.  
Cette allocation comprend le prix des volumes parus dans l'année, achetés par la S. H. S. N. et déposés par elle à la Stadtbibliothek à Berne. Fr. 200
2. En faveur de la Commission hydrologique . . . » 100
3. En faveur de la Commission pour l'Etude de l'électricité atmosphérique . . . . . » 100

En raison de la diminution considérable des recettes de la Caisse centrale, les allocations ci-dessus doivent être réduites au strict minimum.

Elles sont approuvées par le Sénat.

5° PRÉAVIS SUR LA NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES  
HONORAIRES.

En raison des circonstances actuelles qui troublent les rapports scientifiques des pays même non belligérants, le Comité central ne fait pas cette année de proposition de nomination de membres honoraires parmi les savants étrangers. Le Comité central s'est demandé si à l'occasion des fêtes du Centenaire, il ne conviendrait pas de désigner comme membres honoraires des représentants de nos Hautes Autorités.

Après un échange de vue auquel prennent part MM. P. Sarasin, Keller, Riggenbach, Chuard, et sur la proposition de M. Fritz Sarasin, le Sénat décide de ne proposer cette année aucune nomination de membre honoraire.

6° CRÉATION D'UNE NOUVELLE COMMISSION  
D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES AU PARC NATIONAL.

M. le Président expose les motifs à l'appui de cette création.

Aux termes de l'art. 3 du traité du 30 décembre 1913/21 juillet 1914 entre la Confédération, la S. H. S. N. et la Ligue suisse pour la protection de la nature (Actes, 1914, I, p. 33) notre Société est chargée des observations scientifiques à faire dans le territoire du Parc national.

Le règlement élaboré par la Commission fédérale du Parc national, — dans laquelle notre Société est représentée par M. le Dr Casimir de Candolle, — prévoit (art. 11) que la somme mise annuellement à la disposition de notre Société dans ce but sera d'au moins Fr. 1000.

Après avoir conféré à ce sujet avec la Ligue suisse pour la protection de la nature, le Comité central a estimé qu'une nouvelle Commission devait être constituée par notre Société pour s'acquitter du mandat qui lui est confié par l'art. 3 sus-rappelé ; cette Commission sera chargée d'organiser les travaux scientifiques, de fixer l'emploi des allocations ci-dessus de la Ligue suisse pour la protection de la nature. Le Comité

central a pensé que cette Commission devait s'organiser aussi rapidement que possible de façon à utiliser déjà, si les circonstances le permettent, la campagne d'été 1915.

A titre provisoire, ont été désignés par le Comité central pour préaviser sur l'organisation de cette Commission :

MM. le D<sup>r</sup> P. Sarasin, Prof. D<sup>r</sup> F. Zschokke à Bâle.

Prof. D<sup>r</sup> Ed. Fischer, Prof. D<sup>r</sup> Th. Studer à Berne.

Prof. D<sup>r</sup> R. Chodat, Prof. D<sup>r</sup> E. Yung à Genève.

Prof. D<sup>r</sup> H. Blanc, Prof. D<sup>r</sup> E. Wilczek à Lausanne.

Prof. D<sup>r</sup> H. Fuhrmann, Prof. D<sup>r</sup> H. Spinner à Neuchâtel.

Prof. D<sup>r</sup> Hans Schinz, Prof. D<sup>r</sup> C. Schröter à Zurich,

lesquels se sont réunis à Berne en séance préparatoire le 26 juin 1915.

Si le Sénat ratifie le point de vue du Comité central, la création de cette nouvelle Commission sera soumise à l'approbation de l'assemblée annuelle qui aura aussi à statuer sur sa composition. Le Comité central propose au Sénat de préaviser favorablement en faveur de la création de cette Commission qui prendrait le titre : « Commission d'études scientifiques au Parc national ». « Kommission zur wissenschaftlichen Erforschungen des Nationalparks ».

A la suite de cet exposé, M. Bühlmann insiste sur divers points concernant le rôle de la future Commission ; il voudrait qu'elle ne sois pas trop nombreuse. Il attire l'attention du Comité central sur l'utilité qu'il y aurait à ce que la Commission comprenne des personnes compétentes en météorologie et en hydrologie ; M. Schardt parle dans le même sens en insistant sur l'utilité des études géologiques.

M. Chodat explique qu'on a attiré l'attention du Comité central sur le fait que le Parc National doit profiter le plus largement possible aux études qui peuvent se faire dans tous les centres scientifiques suisses et ne doit pas être exclusivement réservé à quelques personnalités ou écoles, si qualifiées soient-elles. Le Comité central a pensé qu'il y avait là un point de vue juste auquel il se tiendra.

M. Chodat rappelle en outre que d'après le Règlement fédéral concernant le Parc national, le programme de travail est

pour le moment exclusivement d'ordre biologique, attendu que la flore et la faune doivent être étudiées avant toute autre question.

M. Bühlmann insiste pour qu'un programme de travail soit d'abord établi pour être soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

M. le Président remercie les personnes qui ont bien voulu émettre les observations ci-dessus et fait remarquer qu'aux termes même du Règlement du Parc national, le programme de travail doit être soumis au Conseil fédéral. Un avant-projet de programme doit être élaboré par MM. Schröter et Zschokke et soumis à la future Commission. Dans tous les cas, le Comité central prend acte des observations faites par les divers orateurs.

La discussion étant close et aucune autre proposition n'étant formulée, le Sénat préavise affirmativement pour la création de la Commission d'études scientifiques au Parc national dans les conditions ci-dessus exposées.

#### 7° RÉVISIONS STATUTAIRES.

M. le Président expose que l'approvisionnement des statuts (texte allemand) étant bientôt épuisé, il y aura lieu de les faire réimprimer. A ce propos, le Comité central a pensé qu'il convenait de profiter de cette réimpression pour introduire quelques modifications peu importantes, mais relatives à des mesures d'ordre intérieur. Les modifications proposées par le Comité central seraient les suivantes :

*Addition au § 12.* — Le N° 1 serait rédigé comme suit :  
« 1° du soin de la comptabilité et de la gestion des fonds de la Société ; de la surveillance de ses archives ;

*Addition au § 7.* — Entre le 3<sup>me</sup> et le 4<sup>me</sup> alinéa (texte français) et le 4<sup>me</sup> et le 5<sup>me</sup> alinéa (texte allemand) intercaler le nouvel alinéa suivant :

« Les révisions statutaires des Sociétés filiales et des Sections doivent être portées à la connaissance du Comité central ».

*Addition au § 23.* — Compléter comme suit le 1<sup>er</sup> alinéa :

« Chaque Commission procède elle-même à sa constitution et à son organisation intérieure; celle-ci fait l'objet d'un règlement intérieur élaboré par elle et qui est soumis, après examen par le Comité central, à l'approbation de l'Assemblée annuelle. Les modifications apportées ultérieurement à ces règlements sont soumises à la même approbation.

*Addition au § 24.* — Le § 24 des statuts actuels, qui stipule que toutes les Commissions doivent rappeler dans les titres de leurs publications la mention « publié par la Commission de la Société Helvétique des Sciences naturelles », sera complété par les alinéas suivants :

« Les Commissions doivent remettre aux Archives confiées à la surveillance du Comité central un exemplaire de chacune de leurs propres publications et de celles qui paraissent sous leurs auspices ».

« Pour autant qu'ils ne sont plus en usage, les procès-verbaux des Commissions de la S. H. S. N. ainsi que les rapports et autres documents concernant l'activité de ces Commissions doivent être déposés aux Archives de la Société pour y être conservés ».

M. le Prof. Schinz expose les motifs qui ont amené le Comité central à considérer la reconstitution et la réorganisation d'Archives scientifiques comme nécessaire et à tendre vers une unification relative des règlements des Commissions. Les révisions statutaires proposées par le Comité central sont un premier pas dans cette voie; M. Schinz en recommande l'approbation au Sénat.

Au sujet de ces révisions statutaires, M. Fritz Sarasin fait remarquer que les traités relatifs à l'édition des Œuvres d'Euler ne permettent pas à la Commission Euler de céder une collection de ces œuvres pour les Archives. M. le Président explique que la collection déposée aux Archives sera celle achetée par la S. H. S. N. moyennant la subvention annuelle de 200 fr.

Ces propositions de révisions statutaires sont approuvées en principe par le Sénat et seront par conséquent soumises à l'ap-

probation de l'Assemblée générale lorsque les Commissions intéressées auront toutes rapporté.

8° DIVERS.

Aucune proposition n'est formulée au sujet de cet objet de l'ordre du jour.

Séance levée à 5 h.  $\frac{1}{4}$ .

Le Président :

*Ed. Sarasin.*

Le Secrétaire :

*Ph. A. Guye.*

---